

UN NOUVEAU CADRE

9e plénière du Ronnen Desch à Platen le 15 mars 2019

Editorial

A Platen plus de 120 personnes réunies une fois encore en ce 15 mars, jour où des milliers de jeunes ont battu le pavé de la capitale et ailleurs en Europe pour sauver le climat. Hélas, la dégradation du climat risque de pousser des millions d'humains vers l'exode, leur terre étant menacée par les flots ou des catastrophes climatiques.

Et le climat social ? Au Luxembourg, il n'est pas en danger à priori, mais doit être soigné quand même : responsables politiques communaux et nationaux et activistes de la société civile qui avaient trouvé le chemin de Platen en sont une illustration, sans oublier la trentaine qui s'était excusée !

Le Ronnen Desch continuera d'être un espace de rencontre et d'échange : un espace public non pollué par tweets et autres polémiques. Par ses groupes de travail il se veut aussi un espace de réflexion et de proposition. Les échanges de Platen ont souligné la nécessité d'une approche globale des questions d'intégration : nombreux sont les Ministères concernés, fréquentes sont les initiatives communales, innovants les projets associatifs.



Dans le nouveau gouvernement les compétences sont redistribuées entre Immigration / accueil et Intégration.

Le Ministre Jean Asselborn s'est prêté pour répondre aux questions recueillies avant la plénière et relevant de ses compétences: immigration, procédure d'asile et accueil.

Celles relevant du Ministère de la Famille et de l'Intégration le seront à un autre moment.

Le Ministre Asselborn a souligné la bonne collaboration entre son Ministère et celui de la Famille. Nous ne demandons que d'y croire ! Réduire, voir abolir l'approche en silo souvent constatée au sein du gouvernement, quelle belle perspective !

Un comité interministériel ouvert au Syvicol et à la société civile pour impulser et coordonner la politique d'intégration : rêve ou nouveau modèle de gouvernance ?



L'Union européenne en Méditerranée

La politique de l'UE en Méditerranée est questionnée : soutien au(x) régime(s) de Libye ou secours aux naufragés ?

Le Ministre rappelle les 2 conventions régissant le droit international maritime. L'une délimitant les zones d'intervention respectives, l'autre soulignant que tout bateau doit secourir au plus vite une embarcation en péril. Selon le principe de non – refoulement, aucun réfugié ne peut être renvoyé en Libye.

L'UE forme les gardes de côte libyens au respect des droits de l'Homme, la Libye n'est cependant pas signataire de la convention de Genève et ne reconnaît pas le HCR.

L'UE soutient de nombreux projets de reconstruction en Libye (EUR 156 millions en 2018) L'aide humanitaire de l'UE bénéficie à 700 000 personnes.

Par ailleurs en 2015 au sommet de La Valetta entre l'Union Africaine et l'UE, celle – ci s'est engagée à investir 44 milliards d'euros sous le plan d'investissement externe de l'UE dans les pays de l'Afrique sub-saharienne..

Les Erythréens passent par la Libye qui est aux mains de milices et qui posera encore problème pendant au moins une décade.

Compétences respectives

La répartition des compétences entre MAE – MIFA

Le MAE et la Direction de l'Immigration sont compétents pour la procédure d'asile et l'accueil. Le Ministère de la Famille reste en charge de l'Intégration en général, dont celle des réfugiés.

Certains demandeurs ont vocation d'un court séjour, dont les cas 'Dublin', dont les empreintes figurent dans la base de données de Eurodac et passés par un autre Etat membre et qui seront ramenés dans le premier Etat- membre. Pour les autres, la nécessité de démarrer l'intégration le plus vite possible est partagée.

La coordination entre les Ministères est essentielle et fonctionne.

La loi fixant les modalités concrètes sera votée sans doute seulement en juin 2019, le projet de loi 7403 portant création de l'Office national de l'accueil (ONA) est en attente de l'avis du Conseil d'Etat.



(la présente présentation a été relue par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de l'Immigration)

Quelle(s) langue(s) pour le marché du travail ?

Par quelle langue commencer, comment amener les femmes aux cours des langues, quelles stratégies, questionnaire fait à partir du vécu des arabophones qui très souvent par ailleurs ne comprennent strictement rien aux courriers officiels qui leur sont adressés

La directrice de l'ADEM consultée par Monsieur Asselborn estime que la connaissance de la langue française est essentielle pour accéder au marché de l'emploi luxembourgeois.

780 bénéficiaires de protection internationale sont inscrits à l'ADEM.

Il y aura lieu de proposer davantage de cours, le gouvernement devra s'en saisir (« doriwer musse mer an der Regierung schwetzen »).

Tous les cours de langue sont répertoriés sur le site de [Lifelonglearning](#)

A l'arrivée des dpi

L'attente constitue pour les dpi souvent une souffrance supplémentaire. Le programme gouvernemental parle d'un diagnostic individualisé pour identifier compétences et besoins.

Les flux ont diminué, sauf les migrations secondaires, c'est-à-dire les personnes enregistrées dans un autre Etat-membre, en transit ou demandant protection dans un autre Etat-membre. (Dublin bloqué et refus de répartition au sein de l'UE).

Avec des arrivées constantes au Luxembourg actuellement la durée de la procédure de l'examen individuel est passée de 21 mois en 2015, 14 mois en 2016, 7,5 mois en 2017 à 6,5 mois en 2018, à cette durée s'ajoute la durée des éventuels recours.

Les avocats savent à tout moment où en est la procédure. Les standards informatiques de la Direction de l'Immigration sont en train d'être améliorés.

Le dépistage des personnes vulnérables se fait tout au long de la procédure par OLAI (plus tard l'ONA) par des équipes qui se trouvent dans les structures d'hébergement. Une équipe d'ethno – psychologues de la Croix Rouge est financée par le gouvernement pour détecter, évaluer et traiter les traumatismes dans les phases 1 et 2. Les médecins inspecteurs de la Santé y contribuent aussi.

Echo de l'entrevue avec le Ministre du Travail Dan Kersch

Le Letzebuenger Flüchtlingsrot et le Ronnen Dësch ont eu une entrevue avec le Ministre Kersch et l'Adem en date du 12 mars 2019. La délégation a cru comprendre qu'il pourrait y avoir une ouverture pour laisser tomber le test du marché pour l'embauche de ressortissants de pays tiers dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Le Ministre et l'Adem ne voyaient pas d'inconvénient à l'idée de donner un document aux DPI 6 mois après leur demande de protection internationale, informant les employeurs de leur droit au travail et expliquant les conditions. Ils ont par ailleurs confirmé que la procédure d'AOT (autorisation d'occupation temporaire) sera simplifiée, comme prévu dans le programme du nouveau gouvernement, mais ne pouvaient pas encore donner davantage de précisions.



Pérennisation

Le programme gouvernemental stipule qu'une évaluation des projets associatifs (sera fait) en vue de leur pérennisation. Il conviendra de leur permettre un développement durable.

*Collaboration entre Ministères, avec Syvicol, société civile et ses projets dont Mateneen
Pérennité et développement durable.*

Le Ministre insiste que ce n'est pas de sa compétence et transmettra ces questions.

Monsieur Pierre Bley, Président de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte précise que dans le cadre du programme Mateneen une centaine de projets ont été identifiés et appuyés. Certains sont terminés, comme un dictionnaire, d'autres sont repris par le gouvernement, d'autres encore continuent de bénéficier d'un financement de l'Oeuvre.

Volonté et moyens sont disponibles à l'Oeuvre pour de nouveaux projets.

Il n'appartient pas à l'Oeuvre d'acculer les Ministères à la défensive en leur imposant des conclusions issues d'une évaluation.

Le Ministre

- apprécie l'engagement de tous ceux qui se vouent à l'intégration et remercie au nom du Gouvernement les bénévoles, les ONG et les communes et la présence à Platen de plusieurs députés,
- ramènera au gouvernement les questions destinées à d'autres Ministres,
- récuse toute approche en silo,
- est disposé à venir 1 fois par an au RD dans sa double qualité de Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration

La Coordination du Ronnen Desch tient à remercier la commune du Préizerdaul qui nous a accueillis et l'ASTI qui a assuré la traduction orale directe.

Vers l'autonomisation des dpi

En l'absence du REVIS pour les moins de 25 ans, les aides apportées par les Offices Sociaux divergent très largement, cela vaut pour tous les jeunes, c'est inacceptable !

Il n'y a pas de solution facile. Le Ministre ramène le problème au gouvernement, aux partis politiques aussi d'agir !

L'argent de poche de 25 € par mois est humiliant.

Il ne faudrait pas rendre le Luxembourg trop attractif, une étude est en cours pour connaître la pratique dans les pays voisins.

Des cartes de crédit pour permettre aux dpi d'acheter eux – mêmes leurs vivre et par là avoir des contacts sociaux.

Dans les grands camps de réfugiés en Turquie pareilles cartes de crédit sont utilisées. Le projet pilote de Redange est en train d'être évalué.

Une alternative au gardiennage des foyers

« On me dit que c'est impossible ». Par l'afflux à la LOGO des cas de drogues et de criminalité ont été constatés, dès lors les familles et enfants doivent être protégés.

Sur le chemin de l'intégration, l'homologation des diplômes peut freiner les intéressés

Le Ministre réintroduira le cas du jeune médecin irakien au Ministère de l'Enseignement Supérieur, compétent en la matière

Le logement, dont ne souffrent pas les seuls réfugiés

Selon l'avis de la Commission Consultative des Droits de l'Homme la situation dans les foyers d'hébergement des dpi et bpi est insatisfaisante.

Le Ministre a visité le jour de Noël les foyers Logopédie et Mersch Creos et celui de Dudelange récemment.

Il constate que la SHUK (Structure d'Hébergement Urgente Kirchberg dans un hall de Luxexpo) est meilleure que certains foyers

La SHUK prévue pour 150 personnes a été agrandie pour pouvoir accueillir jusqu'à 200 personnes.

Les infrastructures doivent être élargies et améliorées. « Mir fueren op der Felg''

Etat des projets : à Esch Neudorf 150 lits prêts à la fin de l'été, au Bridel 42 lits.



Foyer à Esch Neudorf,
photo: Luxemburger Wort

A Frisange et à Mertert des projets sont en planification.

Chaque nouveau foyer sera équipé d'une cuisine.

Le premier accueil dans l'ancienne Logopédie est saturé, une alternative (route d'Arlon) est sur le point d'aboutir.

L'hébergement au CREOS à Mersch offre de bonnes conditions dans l'ancien bâtiment administratif, mais on a récemment dû recourir à un hall de stockage certes salubre, mais pas adapté.

Le 3 mai lors de la journée des élus locaux du Syvicol à Heseprange les communes seront sensibilisées. Il y sera fait état des bonnes pratiques à Dudelange et à Bettembourg.

L'application extrêmement tardive du paiement des loyers des bpi restés dans les foyer pose de graves problèmes.

Contre des bénéficiaires du REVIS qui ne paient pas leurs loyers, malgré des rappels mensuels, des poursuites sont envisagées. Lors de leur passage à OLAI, les intéressés sont rendu attentifs au payment.

Légère divergence de vues : retards d'appel à payer constatés d'une part, pas de retards effectifs affirmés d'autre part.

Les communes et le logement des dpi et bpi

Aides prévues pour le logement de demandeurs de protection internationale (DPI) :

Le Ministre du Logement et le Ministre de la Famille et de l'Intégration ont fait appel à la solidarité des communes pour la mise à disposition d'immeubles ou de terrains. Le Ministère du Logement offre une aide financière conséquente (allant jusqu'à 100% des frais remboursés) pour la construction d'immeubles pouvant héberger des DPI. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Ministère du Logement.

Aides prévues pour le logement de réfugiés reconnus (BPI)

Un paquet de mesures a été arrêté par le Gouvernement afin de soutenir les communes dans leurs efforts en matière d'accueil et d'intégration des BPI (circulaire du Ministère de l'Intérieur 3324). Ce paquet de mesures est transposé par une convention conclue entre l'Etat et les communes. Le paquet contient entre autres des aides financières et administratives afin de faciliter (1) l'accueil et l'intégration des BPI et (2) l'accès au logement de personnes éligibles à des aides au logement locatif conformément à la législation en vigueur. Pour les **logements loués par la commune auprès de propriétaires-bailleurs privés**, l'Etat prend en charge la différence entre le montant du loyer négocié dans le contrat de bail avec le propriétaire-bailleur privé, jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé suivant des modalités définies et le prix de la mise à disposition fixé suivant un barème défini dans la convention-type (le plafond du montant du loyer, subventionné par l'Etat, correspond à un maximum de 80% des prix moyens à la location par commune annoncés par l'Observatoire de l'Habitat.) L'Etat participe à la **prise en charge des frais de gestion des logements loués** auprès de propriétaires-bailleurs privés à concurrence d'un forfait de 1.200 euros par an et par logement géré.

A qui s'adresser pour obtenir des informations complémentaires ?

Pour proposer des logements pour demandeurs de protection internationale (DPI)

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) Reception Tél. : 247 – 87500

Pour proposer des logements pour réfugiés reconnus (BPI) & Aides financières pour communes qui mettent à disposition des logements pour BPI

Ministère de l'Intérieur Direction du Conseil Juridique au secteur communal 19, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

Aides financières pour communes qui mettent à disposition des logements pour demandeurs de protection internationale (DPI)

Ministère du Logement 4, place de l'Europe L - 1499 Luxembourg Tél. : 247-84800